Grenoble / 2007

Requalification de l'ancien Palais du Parlement



groupe-6



Grenoble / 2007

UN VÉRITABLE LIEU PUBLIC POUR LA VILLE

Le Palais du Parlement du Dauphiné, est, depuis son édification au XIV^{e} siècle, l'objet de transformations. Depuis le déménagement, en 2002, des fonctions de Justice, la question de sa requalification se pose. Dessiné dans le cadre d'un marché de définition, le projet joue du contraste existant entre l'architecture de l'enceinte historique et celle des deux cours intérieures. La démolition d'une extension du XIX^{e}, préservant le plafond suspendu du XVII^{e} de sa salle solennelle, permet d'offrir une grande cour intérieure et d'installer des programmes culturels, éducatifs et touristiques, mêlant mise en scène de la mémoire et usages contemporains. Ouvert, l'Ancien Palais du Parlement de Grenoble, devient un lieu public, de vie, d'urbanité, un lieu prestigieux d'accueil et d'image pour la ville. En offrant une nouvelle attractivité à ce site, en favorisant son ouverture aux habitants et à la ville, le projet propose la réappropriation publique et collective d'un patrimoine important de Grenoble.



Maître d'ouvrage : Conseil Général de l'Isère | **Opération :** Requalification du Palais du Parlement du Dauphiné | **Mode de dévolution :** Marché de définition | **Maîtrise d'œuvre :** Groupe-6 (mandataire, architecture et économie) - Studio Andrea Bruno (co-traitant, architecture) - Coteba (ingénierie) | **Concours :** 2007, lauréat, sans suites | **Surface SDO :** 8 400 m^{2} | **Montant des travaux :** 25 M€ HT (valeur 2007)



groupe-6